ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Air France

Question écrite n° 14214

Texte de la question

M. Pierre Ducout attire la bienveillante attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur le projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, et particulièrement sur le projet d'associer les salariés à l'ouverture du capital d'Air France en diminuant les salaires. Il vient de lui être communiqué le résultat de l'audit commandé par le SNPL (syndicat national des pilotes de lignes) auprès du cabinet américain d'expertise de l'US Alpa. L'audit fait clairement apparaître que les coûts des pilotes d'Air France sont équivalents à ceux de leurs collègues américains et même inférieurs à ceux de Lufthansa et de British Airways de 25 % à 32 %. En conséquence, le projet d'échange capital-réduction de salaires dans le cadre de l'ouverture du capital d'Air France est peut-être la conséquence de la « logique financière extrême » qui sous-tend le plan de développement d'Air France. D'abord, le choix de l'autofinancement en matière d'achats d'avions a pour inévitable corollaire une réduction drastique des coûts dont la conséquence est une pression sociale sur les personnels. L'autofinancement n'est pas un mode obligatoire. La compagnie peut très bien renégocier sa dette actuelle, en recourant au leasing et se garder ainsi un matelas de sécurité en cas de retournement de conjoncture. Deuxièmement, l'objectif d'atteindre une marge brute d'exploitation de 15 % en l'an 2000 fait porter l'essentiel de la charge sur les personnels. En conséquence, il lui demande s'il ne serait pas plus réaliste de se tenir à un objectif d'une marge brute d'exploitation entre 13 % et 14 %. Ce qui permettrait d'assurer les profits pour Air France sans réduction des salaires, réduction qui n'est ni une condition de survie, ni même une condition de profits.

Texte de la réponse

A l'issue d'un conflit social qui a perturbé l'activité d'Air France entre le 1er et le 10 juin 1998, le Syndicat national des pilotes de lignes (SNPL) et la direction de la compagnie ont conclu un accord cadre, complété en octobre par un accord global pluriannuel qui définit notamment les principes d'organisation et de rémunération de la filière des jeunes pilotes dont la formation initiale aura été assurée par Air France, ainsi que les modalités de l'opération d'échange salaire contre actions, basée sur le volontariat. Lors de l'ouverture du capital, près de 80 % des pilotes ont décidé d'échanger une partie de leur salaire contre des actions de l'entreprise, marquant ainsi leur confiance dans l'avenir d'Air France. L'adhésion de l'ensemble des salariés a été tout aussi forte, puisque 72,4 % d'entre eux ont souscrit à l'offre préférentielle réservée aux seuls salariés. La conclusion plus récente d'accords globaux pluriannuels avec les autres catégories de personnels, personnel au sol et personnel navigants commerciaux, a parachevé ce renouveau du dialogue social au sein de la compagnie. Au final, la totalité des vingt-six établissements d'Air France a conclu, selon le calendrier prévu, un accord d'aménagement et de réduction du temps de travail pour le personnel au sol de la compagnie. La nouvelle durée du travail pourrait donc être mise en place dès le 1er novembre prochain. Près de 4 000 agents seront ainsi recrutés sur contrat à durée indéterminée, en priorité dans les secteurs en contact direct avec la clientèle. L'ouverture du capital de l'entreprise a connu également un grand succès auprès du public et des investisseurs. Cette marque de confiance « extérieure » dans l'avenir de l'entreprise a précédé de quelques semaines la publication des résultats de l'exercice 1998/99, clos le 31 mars 1999, qui confirment, avec un résultat net de 1,64 milliards de

francs et un chiffre d'affaires en progression de 1,5 % malgré le conflit de juin 1998, le redressement d'Air France. Dans ce contexte, le succès de l'actionnariat salarié atteste de la foi du personnel dans l'avenir d'Air France et constitue ainsi une marque de cohésion interne qui permettra à l'entreprise, dont les perspectives de croissance sont réelles, grâce notamment au potentiel de développement de sa plate-forme de correspondance à Roissy - Charles-de-Gaulle et à la conclusion récente d'un accord stratégique de longue durée avec la compagnie Delta Air Lines, en prélude à la fondation d'une grande alliance globale, de mieux affronter la concurrence.

Données clés

Auteur : M. Pierre Ducout
Circonscription : Gironde (7e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 14214
Rubrique : Transports aériens
Ministère interrogé : équipement et transports
Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 11 mai 1998, page 2619
Réponse publiée le : 9 août 1999, page 4862